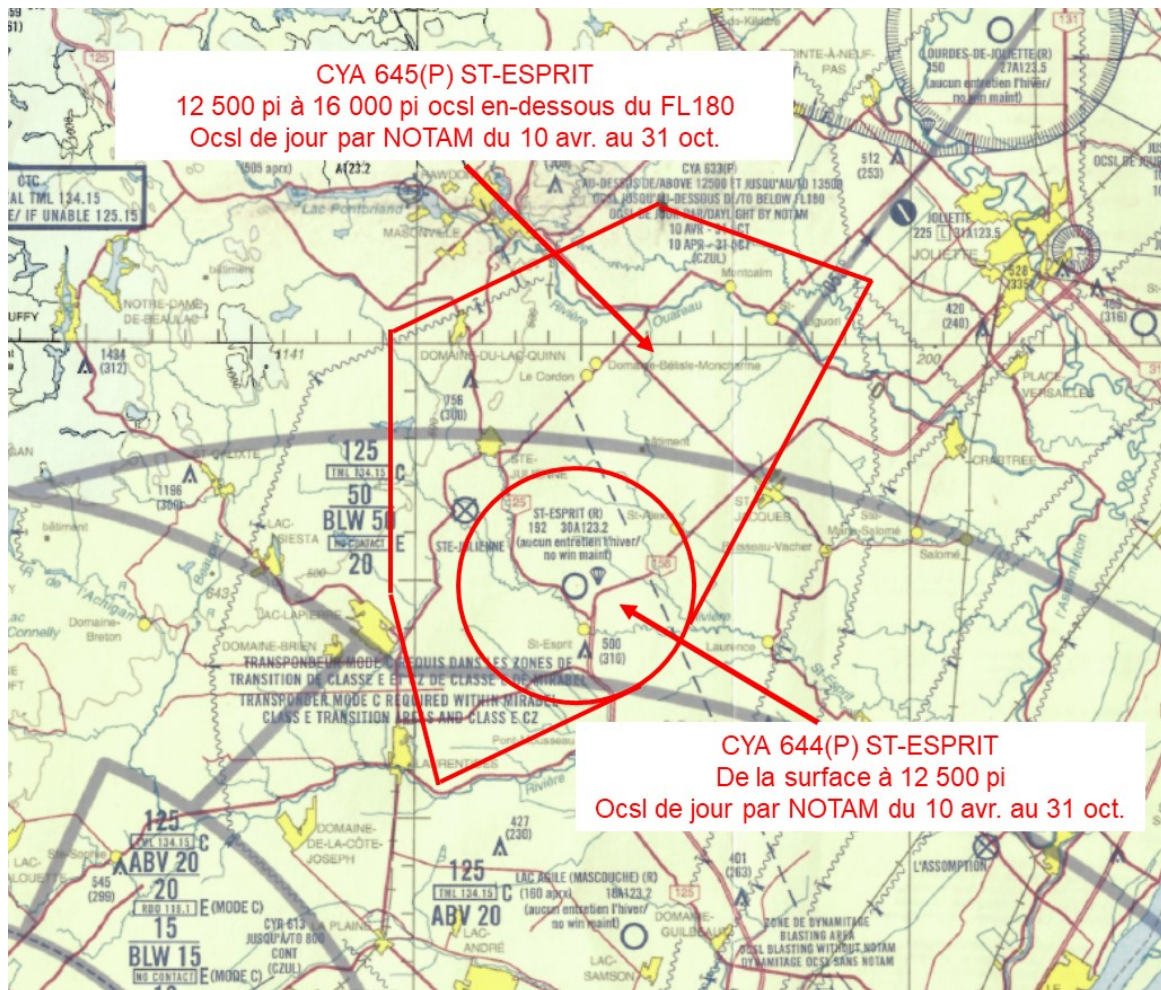


AVIS DE MODIFICATION

Mise en œuvre de CYA de casse F pour activités de parachutisme Saint-Esprit (Québec)

Le Centre de contrôle régional de Montréal a demandé la mise en œuvre de deux espaces aériens de service consultatif (CYA) de parachutage pour appuyer les activités à l'aérodrome restreint de Saint-Esprit, situé à 25 milles marins (NM) au nord-est de Montréal. Ces CYA amélioreront la sécurité et l'efficacité des opérations IFR dans la région terminale et des activités de parachutisme à cet endroit.



NON DESTINÉE À LA NAVIGATION

La mise en œuvre de ces CYA entrera en vigueur le 25 avril 2019 à 0901 UTC (temps universel coordonné). Les cartes et les publications aéronautiques appropriées seront modifiées.



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télec. : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca